



COMMUNE DE POURRIÈRES

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 29 janvier 2026 à 18h00

Date de la convocation : 22 janvier 2026

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	Absents
29	16	6	7

L'an deux-mille-vingt-six

Et le 29 janvier à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURLIN, Maire de Pourrières.

Présents : 16

BENOIST Marie-Christine, BOURLIN Sébastien, BOUYGUES Christian, CANTERI Marie-Thérèse, DESCAMPS Ninuwé, GONZALEZ Luc, GRANSAGNE Nelly, LEBAILLY David, MOURARET Jean-Paul, PELISSIER Magali, REGNE Alain, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric, SILVY Gabrielle, SUDRE Muriel, VILLA René-Louis.

Absents ayant donné procuration : 6

BERAUD Michelle à SILVY Gabrielle
DORMOIS Sandrine à GONZALEZ Luc
GAUTIER Patrick à REGNE Alain
GRANIER Régis à PELISSIER Magali
MICHEL Anne-Marie à GRANSAGNE Nelly
PRANGER Frédéric à BOURLIN Sébastien

Absents sans procuration : 7

BARRY Wilfried, BRUDER Bertrand, DRIS Myriam, FERNANDEZ Diane, GAUTIER Éric, LANG Quentin, SILVY Cathy.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale
2. Actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération Provence Verte
3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h04.

Luc GONZALEZ est désigné secrétaire de séance.

M. Sébastien BOURLIN : On teste un nouveau système d'enregistrement, puisque lors de la dernière séance, les temps de parole n'ont pas tout à fait été respectés et ça s'est un peu brouillé. Donc là, j'annoncerai votre nom et votre prénom. Je vous donnerai en fait la parole et on teste avec la société AMK un nouveau dispositif. Merci d'être là, Madame. Ce n'est pas qu'il n'y a pas de micro, c'est qu'il n'y en a qu'un pour tout le monde.

Avant d'attaquer l'ordre du jour, y a-t-il des remarques sur la décision qui vous a été communiquée en même temps que l'ordre du jour de la présente séance ? Je vous remercie.

Délibération N° 2 Actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération Provence Verte

Rapporteur Sébastien BOURLIN

Je vous rappelle que l'on avait voté le 15 mai 2025 pour fixer le nombre de répartitions des sièges du futur Conseil Communautaire de l'Agglomération Provence Verte, dans le cadre de la nouvelle mandature. Et dans ce cadre-là, vous vous rappelez que la Commune de Pourrières avait obtenu un siège supplémentaire, on en avait deux, et en l'occurrence, on avait voté pour qu'il y en ait trois.

Je vous rappelle la répartition : Brignoles avec dix sièges, Saint-Maximin avec neuf sièges, cinq communes dont Pourrières, Garéoult, Rocbaron, Tourves et Nans-les-Pins avec trois sièges, deux communes que sont Le Val et Carcès avec deux sièges, et l'ensemble des dix-neuf autres communes de notre Agglomération, un seul siège. Pour un total de cinquante-sept au sein du Conseil Communautaire. Toutes les démarches administratives et les allers-retours avec la Préfecture ont été réalisés, on nous demande maintenant d'avaliser les nouveaux statuts de l'Agglomération, eu égard à cette délibération que l'on avait prise le 27 mai 2025.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Adoptée à l'unanimité

Le troisième point à l'ordre du jour, c'est l'autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale. Je laisse la parole à Christian BOUYGUES.

Délibération N° 1 Autorisation de supprimer des documents du fonds de la bibliothèque municipale

Rapporteur Christian BOUYGUES :

Merci, Monsieur le Maire.

En préambule, cela n'a rien à voir avec la bibliothèque, je voulais vous adresser mes félicitations pour la circulation qui a été rétablie dans la rue principale cet après-midi. Je l'ai prise ce soir avec un plaisir non dissimulé. Mais vraiment très bien, et je pense qu'il faudrait continuer à avoir les feux tricolores qui font l'alternance, me semble-t-il. Mais bon, ce n'est qu'une proposition de ma part.

M. Sébastien BOURLIN : C'est un test, M. BOUYGUES, je vous confirme.

M. Christian BOUYGUES : Merci. En tout cas, félicitations, cela a mis du temps, certes, mais l'important, c'est que la circulation ait été rétablie maintenant. Et bien sûr, que le chantier évolue dans le bon sens.

M. Sébastien BOURLIN : Merci.

M. Christian BOUYGUES : Je vais passer maintenant à la délibération. Il s'agit de retirer des livres ou documents qui sont très usagés du fonds de la bibliothèque, qui restent encore prêtables, mais retirés pour être soit donnés à des organismes privés, soit supprimés de l'inventaire. Je vais reprendre le fonds du texte, comme ça, il n'y aura pas de problème.

Afin de rester active et de répondre aux besoins de la population, les livres qui sont mis à la disposition du public doivent faire l'objet d'un prêt régulier qui s'effectue en fonction des critères suivants : État physique du document, le rapporteur est aussi dans un état physique assez avancé, le nombre d'exemplaires, la date d'édition, le nombre d'années écoulées sans prêt, la valeur littéraire ou documentaire, la qualité des informations, l'existence ou non de document de substitution. Compte tenu de ces éléments, il s'avère qu'il y a un certain nombre de documents qui sont à retirer, et je vous demande de donner l'autorisation à la personne compétente de faire le tri.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Est-ce que l'on ne pourrait pas imaginer faire une bourse aux livres à destination des Pourriérois ?

M. Sébastien BOURLIN : À l'issue du tri, il y aura deux solutions. Soit, ils sont détruits, soit ils sont cédés. Quand ils sont cédés, c'est à titre gracieux à des associations. On ne fait pas de bourse, mais on met à disposition à titre gracieux les bouquins qui pourraient être détruits, et qui pourront avoir un autre usage associatif auprès d'une autre institution.

M. Christian BOUYGUES : Il s'agit d'un désherbage, cela n'a rien à voir avec la ferme, mais le terme consacré est le désherbage.

M. Sébastien BOURLIN : C'est exactement ça, parce que ce n'est pas une destruction automatique, donc on voit ce que l'on jette et ce que l'on conserve.

M. Christian BOUYGUES : C'est important de le dire.

M. Sébastien BOURLIN : Alors qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Le point n° 3 à l'ordre du jour est le Rapport d'Orientation Budgétaire.

Délibération N° 3 Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Rapporteur Sébastien BOURLIN

Je ne vais pas vous en faire la lecture complète sous peine de vous lasser, donc je vais vous en faire un résumé avant commentaires et un débat.

Donc je vous passe le contexte politique, géopolitique et le reste, vous en entendez assez parler tous les jours chacun sur votre téléphone, pour celles et ceux qui en ont un accroché à leur main, je vais donc m'en soustraire.

On va aller directement à page 4, où il y a quand même des éléments essentiels qui concernent le contexte national. C'est-à-dire le bilan 2025 et les perspectives économiques et budgétaires pour 2026. Donc dans ce rapport annuel sur les finances publiques locales 2025, la Cour des Comptes dresse le constat suivant. Les communes affichent un repli de 3,3 % de notre épargne brute, c'est une donnée que la Cour des Comptes s'est procurée auprès de l'Observatoire Français des Conjonctures Économiques. Ensuite, leurs dépenses réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,2 %, portées naturellement pas la masse salariale qui elle, en moyenne nationale, a augmenté de 4,5 % entre 2024 et 2025. La capacité de désendettement des communes reste satisfaisante et stabilisée entre 4,2 et 4,6 ans selon la strate. Ce sont les premiers éléments que je souhaitais vous communiquer.

Enfin, ce qui est aussi important, c'est de rappeler la trajectoire qui avait été définie par la loi de programmation des Finances publiques, qui avait été adoptée le 18 décembre 2023, dans laquelle il était donné l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement pour les collectivités par l'État comme suit. Ne pas dépasser 4,8 % en 2023, ne pas dépasser 2 % en 2024, ne pas dépasser 1,5 % en 2025, ne pas dépasser 1,3 % en 2026 et ne pas dépasser 1,3 % d'augmentation en 2027.

Ensuite, qu'est-ce que l'on peut dire par rapport aux dispositions inscrites dans la loi de Finances ? On ne peut pas en dire grand-chose, parce que l'on n'est pas au bout du bout, mais par contre, on peut dire qu'il y a un effort budgétaire qui sera sans doute demandé aux collectivités locales selon les mesures suivantes. On va nous demander un effort budgétaire de baisse des dépenses globales pour les collectivités de 4,6 milliards d'euros, et un encadrement de la croissance des dépenses de fonctionnement de 2,4 milliards d'euros, suivant la tendance que je vous citais à l'instant. La mauvaise nouvelle, c'est que l'on va vers un resserrement du F.C.T.V.A., cela restait une hypothèse, mais c'est maintenant une certitude. Il y avait des dépenses de fonctionnement qui étaient éligibles pour partie à la récupération de la T.V.A.. Or, cette disposition a été purement et simplement annulée globalement par l'État.

Tout n'est pas noir, les dotations resteront stables, elles n'augmenteront pas, mais resteront stables en masse. Cela ne veut pas dire que l'on touchera plus, mais certains peuvent toucher plus et d'autres moins. Mais la masse globale des dotations restera fixée à 32,6 milliards d'euros.

Vous dire aussi que cela ne date pas d'aujourd'hui, mais on doit subir de par la loi, l'augmentation des cotisations de la C.N.R.A.C.L., donc la Caisse des retraites. Mais concrètement, au lieu des trois augmentations successives des 4 points qui nous était demandé, les collectivités locales devront se soumettre à quatre augmentations successives de 3 points, jusqu'en 2028. Ce qui fera passer le taux de cotisation que supportera la collectivité de 31,65 % en 2024 à 43,65 % à l'horizon 2028.

Pas forcément une bonne nouvelle, je vous l'annonce aussi, il y a la création d'un fonds d'investissement pour les territoires qui va remplacer donc les autres fonds d'investissement qui existaient jusqu'à présent. Vous avez la D.E.T.R., Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, et de la même façon, le soutien à l'investissement local que l'on appelait D.E.C.I. et la dotation politique de la Ville, D.P.V.. Pour un montant qui sera de 1,5 milliard d'euros de crédit de paiement en 2026, donc ce n'est pas beaucoup, il faut savoir aussi que la disposition de la loi aujourd'hui prévoit que c'est en particulier pour les secteurs prioritaires et plus forts que la moyenne des communes d'une manière nationale. Or, on est plus riche que d'autres en moyennes.

Donc cela veut dire qu'il y a peu de chances que l'on reste éligible à ce type de dotation, qui était régulièrement activée par la commune sur ces projets d'investissement qui rentraient dans le cadre de la loi.

Il y a une certitude aussi, c'est qu'il n'y aura pas de gel des bases fiscales. Donc elles augmenteront. Dans le cadre de la préparation de D.E.T.R. qui nous concerne, on a considéré qu'elles n'augmenteraient pas par précaution, mais elles ne sont pas figées. Si elles doivent augmenter, ce sera en gros de 1 %, c'est l'option que l'on a choisie à l'Agglo. On choisit une précaution supplémentaire, c'est de ne pas les augmenter.

La situation budgétaire 2025 de la Commune. Le Compte Financier Unique définitif sera examiné lors de la séance du Conseil Municipal du 26 février, il sera consacré au vote du budget de l'année 2026. Là, c'est une clôture prévisionnelle, mais qui permet d'appréhender les grandes tendances qui concernent le fonctionnement, l'investissement et l'endettement de la Commune et surtout, d'aborder la trajectoire pour l'exercice 2026.

Je ne vais pas vous alourdir de chiffres. Je vais simplement vous dire qu'en violet, vous avez les résultats reportés de la fin d'année 2024. Donc il y avait un excédent d'investissement de 112 745,57 euros. En fonctionnement, l'excédent était de 617 031,37. Donc soit un excédent global au 1^{er} janvier 2025 qui était de 729 776,94 euros. L'exercice 2025 a permis de constater les résultats provisoires suivants. En section d'investissement, les recettes ont été de 2 652 311,52 et les dépenses d'investissement de 4 058 396,09. Ce qui donne en dessous en section d'investissement, -406 073,50.

S'agissant du fonctionnement. Vous avez des recettes qui se sont élevées à 7 846 652,33 et des dépenses qui elles ont été de 6 724 416,35. Ce qui permet de dégager sur l'exercice un excédent de fonctionnement de 1 122 235,98 euros. Quand on contracte les deux sections, on est sur l'exercice à -283 837,59.

Aussi, le résultat de clôture qui prend les résultats reportés plus les opérations de l'exercice, permet d'avoir un déficit d'investissement de -1 293 328, un excédent de fonctionnement de 1 739 267,35 et donc, un excédent de clôture global aux deux sections communes de 445 939,35. Sachant qu'en investissement, il faut également ajouter ce que l'on appelle les restes à réaliser. En dépenses, pour les travaux en cours non achevés au 31 décembre, et pour lesquels on n'a pas reçu les factures, c'est 643 885,48 de dépenses. Par contre, sur les subventions qui ont été notifiées sur lesquelles on attend le versement des fonds de nos partenaires financeurs, c'est 1 443 266,80.

Donc quand on prend la section d'investissement et que l'on ajoute au résultat de l'exercice les restes à réaliser, on a un excédent de 799 380,32. Et donc quand on fait - 1 293 000 plus les 799, cela ramène le déficit d'investissement corrigé des restes à réaliser à -493 946,68. Il n'y a pas de restes à réaliser en fonctionnement. Donc, c'est celui que je vous ai cité tout à l'heure, un excédent cumulé de clôture en section de fonctionnement de 1 739 267,35. Ce qui fait, avec la somme des deux sections, un excédent global sur la collectivité de 1 245 320,67.

Ensuite, j'ai dit que je serai court, ne vous inquiétez pas, je vais l'être.

Les opérations phares de l'année 2025. Dans le domaine de l'amélioration et la sécurisation du cadre de vie. Il y a eu les travaux réalisés sur la Grand'place et l'immeuble dit l'Auberge du Var, que citait Christian BOUYGUES tout à l'heure, la commune a réalisé les travaux d'installation pluviale, la réhabilitation de la Grand'place, la consolidation des murs du rempart rue Félix Fabre, et cette première phase de travaux a permis de débiter les travaux de consolidation de l'Auberge du Var qui ont conduit ce jour à la réouverture de la route.

Des travaux de voirie. Il y a la première tranche des travaux de sécurisation de piétonnisation sur l'avenue de la Bastide qui a été réalisée. Donc le coût de ces travaux était de 241 000 euros TTC, et la deuxième tranche a débuté, tel que c'était prévu, dans la foulée de la réalisation de la première.

Il y a eu également la création de places de parking et d'un nouveau boulo-drome sur le site du château d'eau. La commune a engagé d'importants travaux pour augmenter la capacité des places de parking, on en a ajouté une vingtaine par rapport à ce qui était, et réaménagé le boulo-drome, en particulier pour nos aînés qui ont leur local à proximité.

Dans le domaine de l'environnement. Les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Saint-Exupéry. La commune a réalisé une rénovation énergétique qui se finit en février sur le groupe scolaire Antoine DE SAINT-EXUPÉRY, pour 997 000 euros TTC. Il y a eu également la ferme maraîchère qui a profité de ces premiers aménagements, et le montant total qui lui a été consacré est de 128 000 TTC en 2025, et pour celles et ceux qui ne le sauraient pas, notre maraîcher a pris ses fonctions depuis le 19 janvier.

On a renouvelé la flotte automobile. Donc vous savez que de par la loi, on est maintenant obligé d'avoir au minimum 1/3 du parc automobile qui soit en électrique. Donc cette année, on a investi dans un véhicule utilitaire, une balayeuse électrique pour les services techniques municipaux et un véhicule hybride pour le service de la police rurale.

Donc ce qui est important de voir aussi, c'est que nos effectifs à aujourd'hui sont de 73,09 Équivalent Temps Plein, ce n'est pas que l'on a raba-té un agent, c'est la somme des temps partiels qui conduit à 73,09. Donc à noter que l'on avait des agents qui étaient non titulaires et qui ont baissé entre 2024 et 2025, et à l'inverse, naturellement, pour celles et ceux qui donnaient satisfaction, ils ont profité d'être titularisés à travers la période de stagiairisation. On a donc 73,09 Équivalent Temps Plein.

L'évolution des charges de personnel sur l'exercice est de 3,75 %. Je vous rappelle, et on l'a vu tout à l'heure, que la moyenne nationale sur l'année constatée par la Cour des Comptes est de 4,5. On a donc été en deçà de la moyenne nationale. Même si on a stagiairisé trois agents au 1^{er} septembre 2025 avec une augmentation de leur régime indemnitaire, même si on a intégré un agent suite à un congé de disponibilité pour convenance personnelle, même si on a subi au service technique deux congés de longue maladie, qui ont dû faire l'objet du recrutement de deux contractuels pour pallier aux besoins dans le service Bâtiments, et je ne cite pas l'augmentation C.N.R.A.C.L. que je citais tout à l'heure. Et naturellement, on a remis à plat les grilles d'astreinte, suite au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes.

Charges de personnel par habitant. En 2025, on est à 600 euros. La moyenne des communes de même strate que la nôtre constatée en 2023, parce qu'il y a toujours un décalage par rapport à la Direction Générale des Collectivités Locales, était de 605 euros. Donc nous sommes dans cette moyenne.

Un focus sur ce qui nous préoccupe toutes et tous, c'est les enfants. Alors, le nombre de repas servis ne cesse d'augmenter. Nous étions à 72 215 repas servis en 2023, 75 046 en 2024 et 76 100 en 2025, ce qui fait une augmentation de 1,40 % d'un exercice budgétaire sur l'autre. Ce n'est quand même pas mal. Et quand on voit l'évolution globale entre 2023 et 2025, on arrive à un taux de 5,40 % d'augmentation de fréquentation et donc de repas servis dans nos écoles.

Par contre, en termes d'effectifs dans les écoles, on observe l'inverse. Non pas une augmentation, mais une baisse. Chaque fois que je le dis, on ne me croit pas, mais c'est une réalité depuis des années. En 2023, sur les deux écoles maternelles de la commune de Pourrières, il y avait au total 232 élèves, il n'y en a plus que 183. Soit une baisse de 49 élèves entre 2023 et 2025. Reste une année, entre 2024 et 2025, cela fait 8 %.

Au niveau des élémentaires, on peut parler d'une stabilité, mais néanmoins, on observe quand même un peu la même tendance. Il y avait 380 élèves au sein de nos écoles élémentaires en 2023, il n'y en a plus que 362, donc soit -18 élèves.

Donc je vous rappelle aussi par ailleurs que le coût du repas facturé à la mairie par notre prestataire est de 2,85 euros TTC pour les maternelles, et de 2,95 euros TTC pour les élémentaires. Et depuis que l'on a mis en place la tarification basée sur les quotients familiaux, 30 % des familles paient 3 euros pour les maternelles et 3,25 euros pour les élémentaires. C'est 30 % des familles pour les coefficients familiaux entre 0 et 1 000 euros. 60 % des familles qui fréquentent la restauration scolaire avec des quotients familiaux intermédiaires, entre 1 001 et 2 500 euros, le tarif est de 3,90 euros pour les maternelles et 4,15 euros pour les élémentaires. Et pour le 10 % des familles qui sont dans le coefficient familial le plus haut, il n'y en a pas beaucoup, ce n'est que 10 %, avec un coefficient familial entre 2 500 et 3 000 euros, le prix est à 4,15 pour les maternelles et 4,40.

Baisse du nombre d'élèves au sein de nos écoles, en particulier sur les maternelles, mais poursuite de la hausse de repas servis. Donc les familles fréquentent de plus en plus la restauration scolaire et les activités intermédiaires, comme le périscolaire du matin et celui du soir et naturellement le temps méridien.

Malgré l'augmentation, en ayant fait le choix des quotients familiaux, pour les familles les plus modestes en particulier, on a des recettes qui sont stables. On était à 232 122 euros en 2023 et à 233 476 euros en 2025.

Les efforts pour les enfants ne s'arrêtent pas là. Il y a également toutes les activités péri et extrascolaires, c'est-à-dire la garderie du matin et celle du soir, le temps méridien avec l'ensemble des animations, le centre aéré pour les maternelles et les élémentaires, plus le Club Ados depuis le mois de septembre qui a déjà 60 enfants qui sont inscrits. En 2021, on était à 242 457 euros que l'on versait au syndicat qui fait ces activités, et en 2025, on est à 229 881 euros. Parce que l'on active des finances bancales qui viennent réduire le montant que l'on paie au syndicat.

Notre action auprès des écoles ne s'arrête pas là. Il y a également des séjours avec nuitées, et en 2025 comme en 2024, on y a consacré 11 000 euros. Vous connaissez cette obligation légale qui est le Savoir Nager, là aussi, en 2024, on y a consacré 4 000 euros, ce fut également le cas en 2025 pour la même somme. Et enfin, les sorties scolaires que l'on accorde à chacune des classes, pour toutes les classes de nos écoles, on était à 6 399 euros en 2024 et on y a consacré 6 500 euros.

Un focus sur la sociologie et la population. La commune de Pourrières compte 3 180 foyers fiscaux, dont 1 713 sont imposés. Ce qui veut dire que la part des foyers non imposables est de 46 %. 54 % paient l'impôt, 46 % n'en paient pas. Selon l'I.N.S.E.E., la population au 1^{er} janvier 2025 est de 5 730 habitants, et le revenu moyen par foyer fiscal à Pourrières est de 39 431 euros. C'est le deuxième plus haut de l'Agglomération Provence Verte parmi les vingt-huit communes, après celle de Nans-les-Pins. Mais à travers de ce que je viens de vous dire, cela montre aussi que si la moyenne est haute, l'écart type est extrêmement important entre les plus riches et les moins aisés. Il faut le garder à l'idée.

Donc vous rappeler que l'on était contraint par rapport à la loi, à ne pas augmenter au-dessus d'un certain seuil les dépenses de fonctionnement. Il se trouve que sur l'exercice 2025, non seulement elles n'ont pas augmenté plus que ce qui était permis, mais ont baissé de 0,71 %. La Commune a donc su maîtriser ses dépenses.

S'agissant des recettes. 4,40 % en plus sur l'exercice 2025 par rapport à 2024, avec une fiscalité qui continue sa hausse à 3,2 %. Donc on n'a pas d'effet ciseaux, les recettes sur la Commune augmentent largement plus vite que les dépenses en fonctionnement.

Donc à l'issue de cela, il reste deux indicateurs principaux à analyser, le ratio d'épargne. Vous connaissez l'épargne brute qui est la capacité d'autofinancement brut qui représente un excédent de résultat de fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Donc le remboursement du capital des emprunts et les dépenses d'équipements nouvelles. Elle est calculée par la différence entre les produits réels, hors cessions d'immeubles, cela nous concernait cette année et les dépenses réelles de fonctionnement, charges financières comprises. C'est-à-dire les intérêts des emprunts. Donc la CAF brute sur la commune de Pourrières était de 928 121,25 euros en 2024 et en 2025, elle atteint 1 246 726,28 euros. La CAF nette, elle, était de 532 650,25 euros en 2024, donc la dette, c'est quand tu as enlevé le remboursement du capital des emprunts. De 532 650,25 elle n'est que 74 096 69. Parce que la Commune a fait le choix de rembourser l'emprunt relais de 750 000 euros. Ce qui veut dire que si vous ajoutez les 74 000 euros constatés en 2025 et si on avait fait le choix de ne pas rembourser l'emprunt tout de suite, on aurait dégagé une CAF nette qui suivait la même tendance que la CAF brute. C'est-à-dire que l'on serait à 824 096 euros, mais on a choisi de rembourser l'emprunt. Et donc voilà pourquoi il y a cet écart entre la CAF brute et la CAF nette.

En dépenses d'équipement, nous avons atteint 2 885 756 euros, les recettes propres d'investissement sont de 1 577 821. Pour rappel, la Commune de Pourrières n'a pas contracté d'emprunt en 2025, ce qui explique la baisse des recettes propres d'investissement. Et entre le montant que l'on a à rembourser de manière normale, plus le choix de rembourser les 750 000 euros, on n'a pas emprunté 1 euro et on a remboursé près de 1 200 000 euros.

À noter également que l'on a un taux de réalisation des dépenses de 74 %, ce qui est énorme. Généralement, quand on arrive à dépasser 50 %, c'est que l'on a pu aller au bout de toutes les procédures sans difficulté et on a un excellent taux. Celui de réalisation des dépenses est de 74 % et il faut quand même s'en réjouir.

Sur le plan de la dette. Vous le savez, c'est le total de la dette restant due par rapport au nombre d'habitants. Je l'ai dit tout à l'heure, le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2025 selon l'I.N.S.E.E. est de 5 730. Donc si vous faites 7 185 675 par 5 730 habitants, à aujourd'hui, la capacité de désendettement est de 5,76 années. Je rappelle que l'on considère que le seuil de vigilance s'établit entre six et neuf ans, on est en dessous, et que le seuil critique pour la capacité de remboursement est compris entre dix et douze ans. Et en plus, on a une dette qui est basée 100 % sur des taux fixes et des emprunts sécurisés.

Alors, les grandes orientations de 2026 et les projets. Naturellement, il y a les travaux de consolidation du Bar du Var qui ont débuté en 2025 et vont se poursuivre, afin de pouvoir procéder à la main levée complète de l'arrêté de péril. On a donc rouvert la Grand'rue et on va commencer les travaux d'aménagement des façades d'huisseries pour protéger l'immeuble. C'est la première chose et la deuxième, ce sont les travaux d'aménagement intérieur.

La deuxième tranche, vous la connaissez, en cours des travaux de piétonnisation et de mobilités douces sur l'avenue des Bastides, entre le chemin des Arlens et celui de Cataran. On continue à équiper notre ferme maraîchère pour qu'elle entre au plus vite en production, c'est la raison pour laquelle on prévoit le salaire du maraîcher pour 38 000 euros, les travaux d'irrigation pour 48 000 euros et les premiers matériels, pour qu'il puisse commencer la mise en production, pour 27 000 euros.

Donc ce qui donne en projection budgétaire, à l'heure où on vous parle, un prévisionnel en termes d'arbitrages et de finalisation, une section de fonctionnement à 8 227 400,55 euros, une section d'investissement à 4 696 598,10 euros. En ayant pris en compte dans les prévisions, et je remercie Yannick, Julien et les différents services pour le travail effectué. Dans les charges à caractère général, on bien tenu compte de l'augmentation du coût des matières premières en matériaux et énergie, donc de l'augmentation du contrat Vega, puisque l'on passe à 20 000 euros, avec un nombre d'heures augmenté et pouvoir également les déployer en appui sur notre ferme maraîchère quand ils viendront.

On conserve également le contrat d'entretien des espaces verts, à travers l'E.S.A.T.

En frais de personnel, il va y avoir la ferme du maraîcher, des stagiairisations, l'avancement d'échelon de grade, l'augmentation de cotisation du C.N.R.A.C.L. et la prise en compte que l'on a approuvée ensemble, de la participation employeur de 35 euros pour la mutuelle Santé. Au jour de la rédaction du rapport, quatorze agents s'étaient manifestés à ce titre-là, et le coût annuel estimé par rapport à cette base-là est donc de 12 000 euros.

Enfin, la Commune mène une réflexion pour recruter un responsable du pôle Aménagement du Territoire. À ce titre-là, on a suspendu, mais de manière prévisionnelle, on y échappera quelle que soit la liste qui sera élue, au recrutement d'un cadre A pour la partie technique qui structure toute la filière technique, et on a prévu qu'il arriverait en fin d'été ou à l'automne, pour permettre à l'équipe de faire ce choix-là ou d'en faire un autre, mais d'avoir les moyens financiers de le faire.

Et au chapitre 065, ce n'est pas nous qui décidons, c'est la loi qui l'a dicté, mais l'augmentation de 6 % des indemnités des élus que l'on a positionnée. Le montant global classique qui correspond à notre strate augmentée des 6 %, tel que la loi l'a défini.

Il faudra prévoir la subvention de fonctionnement au C.C.A.S. parce que forcément, il faut continuer la solidarité et surtout, dans un programme engagé à l'Éducation nationale, avec nos classes élémentaires qui travaillent au niveau européen dans le cadre d'un programme Erasmus, parce que ce dernier ne touche pas que les étudiants, il touche également les enfants d'un âge inférieur. Et en l'occurrence, on a été lauréat avec quatre autres pays européens d'un programme d'échange Erasmus. Et dans les quatre pays qui nous accompagnent dans ce cadre-là, il y en a un original que l'on n'aurait pas pu imaginer par le passé, mais cela a super bien fonctionné, c'est la Turquie. On a inscrit la D.G.S., le service Finances pour le voyage en Turquie. Je me suis absenté.

À l'heure où je vous parle, avec les résultats provisoires et le travail fait par nos services, on arrive à 8 227 400,55 euros pour la section de fonctionnement. Si vous retirez le virement positionné de la section de fonctionnement pour alimenter l'investissement en fonds propre, parce qu'il n'y est plus dans le C.F.U. 2025, on le met en prévision, de 656 184,07 hors virement, vous arrivez, pour que cela soit comparable avec le C.F.U. 2025, à 6 571 216,48. Cela veut dire que l'on poursuit la baisse des dépenses de fonctionnement que l'on a constatée tout à l'heure, sur l'exercice 2025 par rapport à 2024.

Les recettes. On a pris le montant D.G.F. et la fiscalité de l'année dernière et on n'a rien touché. Sachant qu'au niveau de la fiscalité, il y aura forcément l'évolution des bases naturelles d'environ 1 % d'augmentation des valeurs fiscales, mais on n'en a pas tenu compte. Et dans ce cadre-là, on équilibre le budget avec, comme je l'avais dit, depuis 2015, on vous propose de ne pas augmenter les taux d'imposition.

En chapitre 070, pour les recettes. En dehors de la fiscalité, le remboursement des salaires de l'Agglomération par rapport à l'exercice à compétence Eau potable, Assainissement collectif pluvial, mais également, le remboursement des agents mis à disposition du C.C.A.S., remboursera à la Commune le nombre d'heures. Après, les recettes issues des dépôts sauvages, parce que dedans il y avait 50 %, ce qui fait en gros 7 500 et quelques euros. Et vous avez ensuite ce produit classique qui est le produit de restauration scolaire à 230 000 euros.

Voilà quels sont, ce que l'on appelle, les produits de la tarification.

Par précaution, on a simplement mis la notification à D.G.F. qui est l'équivalent, avec 426 000 euros, et pour tout le reste, on a reporté les montants arrondis non pas au supérieur, mais à l'inférieur de l'année précédente pour ne rien toucher. Et plus aucune prévision de recettes de T.V.A. sur les dépenses de fonctionnement, on l'avait vu venir, et c'est maintenant réel.

Donc pour tout cela, à l'heure où je vous parle, la collectivité doit rembourser 420 000 euros, et prépositionne un emprunt pour équilibrer la section de fonctionnement à 390 000 euros. Sachant que, comme je le fais chaque année, je n'inscris jamais une demande de subvention tant qu'elle n'a pas fait l'objet d'une notification officielle. À l'Agglo, vous savez que c'est 200 000 euros par an, vous connaissez comment fonctionnent les départements, ce qui fait que l'on est dans une bonne lecture.

Vous dire enfin, dans le cadre des annexes, qu'il y a ce que l'on appelle la programmation pluriannuelle des investissements, et entre les prévisions 2026 qui concernent la fin des travaux de Saint-Exupéry pour l'énergie, la phase deux de l'avenue des Bastides, la concertation et l'aménagement du Bar du Var. À l'heure où je vous parle, l'ensemble des dépenses sont d'ores et déjà financées et notifiées à hauteur de 50 %, parce que si l'on a une prévision de dépenses d'investissement en opérations réelles de 1 840 014,99, il faut savoir qu'elles sont d'ores et déjà financées à 50 % par les notifications de subventions reçues en 2025.

Classiquement, vous avez l'extinction de la dette. En toute transparence, les indemnités des élus nominativement en 2025, et deux ou trois photos qui nous sont communiquées.

J'espère ne pas avoir été trop long et maintenant, je laisse place au débat.

Ninuwé DESCAMPS.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Déjà je fais les remarques puis je ferai la déclaration générale au moment de la représentation du B.P.

En commission à l'Assemblée nationale, la D.G.F. a été imputée de 5 milliards d'euros. Est-ce que tu as prévu cette imputation ou est-ce que l'on part sur le même montant de la D.G.F. en lecture finale ?

M. Sébastien BOURLIN : Bizarrement, c'est vrai que c'est ce qu'ils avaient discuté en commission des Finances à l'Assemblée nationale, mais le paradoxe c'est que l'on a reçu les acomptes qui permettent de calculer par douzième le montant qui nous sera attribué. C'est la raison pour laquelle on a donc positionné ce montant-là pour la préparation du budget. On ne l'a pas fait pour la fiscalité, parce que rien n'est clair en termes de fiscalité, mais on l'a fait pour la D.G.F. Je ne parle pas des péréquations qui sont inconnues à l'heure où l'on se parle mais la D.G.F. seulement, la dotation principale.

Mme Ninuwé DESCAMPS : À la page 8. À mon avis, cela aurait été bien de rappeler les chiffres sur les travaux réalisés sur la Grande Place et l'auberge du Var, parce qu'ils n'y sont pas. Aussi, cela aurait été bien d'avoir les chiffres sur la création des places de parking et du nouveau boulo-drome. La ferme maraîchère, la Commune a investi 128 000 euros en 2025, cela aurait bien d'avoir le détail au niveau du B.P. et du D.O.B.

À la page 9. Il n'y a aucun chiffrage concernant le renouvellement de la flotte automobile. Cela aurait été bien de le signaler aussi. Les charges de personnel. Vous dites dans le D.O.B. que cela amène une gestion plus rigoureuse en 2026. Pour autant, elles augmentent de 3,75 %.

À la page 12. En 2025 au chapitre 012, les dépenses de personnel augmentent de 3,75 % et sur le chapitre 065, les dépenses ont augmenté de 11,88 %, les charges financières de 16,67 %, ce qui est la conséquence de l'emprunt de 3 millions d'euros sur lequel on avait voté contre. Et je voudrais bien connaître les raisons de l'augmentation du chapitre 065.

M. Sébastien BOURLIN : Alors, le chapitre 065 fait référence au C.C.A.S. Rappelez-vous, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, ils m'ont demandé d'avoir cette dichotomie totale et de casser le cordon ombilical entre le C.C.A.S. et la Commune. On était à 40-50 000 euros de subvention du 065 de la Commune au profit du C.C.A.S., parce qu'il ne supportait pas les charges de personnel. On nous a demandé qu'il y ait ce système de balancier. Et c'est la raison pour laquelle, le 65 augmente parce qu'il a fallu ajouter les charges de personnel au montant des aides que l'on a octroyé. Tout simplement.

Mme Ninuwé DESCAMPS : OK. Alors, page 14, le montant de la dette par habitant n'est pas indiqué. Cela aurait été bien de le mentionner en plus de la dette par nombre d'années. Cela fait 1 254 euros par habitant. Je trouve que cela est bien que ça y figure, pour savoir où on va par habitant. C'est quand même plus visible. Parce que sinon, par année, à moins de l'expliquer à chaque fois, pour les personnes qui veulent savoir l'encours de la dette par habitant.

Sur la page 16, les prévisions budgétaires de 2026, il y a peu de détails du chiffrage des prévisions. Et on a comparé ce qui a été dépensé en 2025 par rapport au C.F.U. et ce que vous prévoyez en 2026, il y aura 4,23 % d'augmentation sur le chapitre 012. Donc c'est en contradiction avec la volonté de vouloir bien expliquer le 012. Il y a 19,02 au chapitre 065 et 5,50 au chapitre 066. Et du coup, le chapitre 065 augmente, du C.F.U. 2025 au B.P. 2026, et ce n'est pas le C.C.A.S. pourtant.

M. Jean-Michel RUFFIN : Il y a aussi l'augmentation du salaire des élus, non ?

M. Sébastien BOURLIN : Dans le 065, il y a trois causes, trois éléments qui peuvent expliquer cette augmentation entre le B.P. 2026 et le C.F.U. 2025.

Déjà, il y a le fait que l'on soit en année pleine sur le Club Ados avec le Syndicat du Haut de l'Arc. Alors qu'en 2025, nous n'étions que sur le dernier quadrimestre : septembre, octobre, novembre, décembre. C'est la première des choses.

Il y a ce que cite Jean-Michel RUFFIN, l'augmentation de l'indemnité des élus, mais ce n'est pas ça qui est le plus important, c'est donc le Syndicat du Haut de l'Arc, et également des besoins au C.C.A.S. qui ne font qu'augmenter malheureusement, en termes de secours et de prise en charge de frais.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Ce serait bien peut-être de le chiffrer à l'intérieur du budget, pour que l'on ait une vision de l'augmentation de ce que demande le C.C.A.S. Même si tu le présentes en C.C.A.S., c'est bien de l'avoir dans les états, à mon avis.

M. Sébastien BOURLIN : Alors, c'est ce que j'allais dire, mais pourquoi cela n'a pas été mis dans le document de ce jour ? C'est parce que le C.C.A.S. ne s'est pas encore réuni pour lui-même approuver son R.O.B. et constater sa tendance. Voilà la raison pour laquelle cela n'y figure pas. En revanche, naturellement, on aura la lumière entière lors du vote du B.P. du 26 février.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Sur la page 15, les seuls projets qui sont présentés sont le Bar du Var l'Auberge, les travaux sur l'avenue des Bastides et la ferme maraîchère. Or, lors de tes vœux, tu avais annoncé un nouveau parking public paysager d'environ 50 places, directement relié à la Grande Place par la Traverse Font-Vieille, un terrain en cours d'acquisition par la Commune de près de 400 mètres carrés, plus sous le château où on va dessiner un petit jardin paysager, Jean Aicard, la rénovation thermique et énergétique programmée pour 2026-2027 et le Club Ados qui bénéficiera de nouveaux locaux tout neufs pour 60 mètres carrés.

M. Sébastien BOURLIN : Alors, sur le Club Ados, c'est déjà commandé, c'est en reste à réaliser. Voilà la raison pour laquelle cela n'apparaît pas. S'agissant du parking que j'appellerai « Tellini », c'est parce que l'on va d'abord lancer le contrat de maîtrise d'œuvre avant de planifier les travaux. Et c'est à travers TE83, Territoire d'Énergie 83, SYMIELEC, comme on a fait à Saint-Exupéry, que l'on va réaliser la tranche des travaux de rénovation énergétique de Jean Aicard.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Et est-ce que ce sera dans le B.P. ?

M. Sébastien BOURLIN : Ces montants-là seront dans le B.P. pour lancer les opérations. Après, il appartiendra à la nouvelle équipe, quelle qu'elle soit, ou d'annuler les études ou de les poursuivre. Le chapitre 020 sera bien doté pour permettre cela.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Page 18, les impôts et taxes chapitre 073, seraient de 4 907 767,28 euros au C.F.U. 2025, mais au B.P. 2026, on ne prévoit que 191 000 euros. Je ne comprends pas du tout.

M. Sébastien BOURLIN : C'est parce qu'en fait, il y a un changement de compte et dessous il y a le montant. C'est à la demande de la trésorerie qu'il y a eu un changement de compte dans le cadre du même chapitre.

M. Jean-Michel RUFFIN : C'est lequel, le 4 660 000 ?

M. Sébastien BOURLIN : C'est ça.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Et le 074, on est à 900 695,13 euros au C.F.U. 2025 et on prévoit une explosion à 4 660 000 euros au B.P. 2026. Là aussi, je ne comprends pas. Page 10. Dotations : 704 000 euros, pardon, je me suis trompée.

M. Jean-Michel RUFFIN : Si, c'est le 074.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Mais je ne le vois plus dans le tableau.

M. Sébastien BOURLIN : En fait, vous avez un glissement. Le 073 était à 191 000, c'est un glissement de ligne. C'est ce qui fait cette distorsion.

Mme Ninuwé DESCAMPS : En fait, c'est un problème d'écriture entre le 073 et le 074 !

M. Sébastien BOURLIN : Non, c'est que l'on a un décalage de ligne sur le tableau Excel.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Dans la programmation pluriannuelle d'investissement prévisionnel, page 19, il manque tout ce que j'avais énoncé, qui avait été dit aux vœux du Maire. Par exemple, la ferme maraîchère municipale, le Club Ados, tu l'as dit, le terrain en cours d'acquisition aussi.

M. Sébastien BOURLIN : Je ne peux pas afficher l'annexe de programmation pluriannuelle, si on n'a pas créé l'A.P/ C.P, si on n'a pas créé l'autorisation de programme et les crédits de paiement de manière pluriannuelle. C'est la raison pour laquelle il n'y a que les A.P/ C.P. créés à ce jour qui apparaissent..

M. Jean-Michel RUFFIN : Après, grosso modo, sur l'année 2025-2027, je crois que le P.P.I., c'est 3 millions d'euros à peu près, dont 2 qui restent à financer.

M. Sébastien BOURLIN : De manière pluriannuelle.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Sur la page 20, je rappelle les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes qui avait dit, page 19 du rapport, « *Depuis 2023, la partie relative à la structure et gestion de la dette dans le rapport sur les orientations budgétaires a été réduite, passant d'une présentation de plusieurs pages à seulement quelques lignes. Cette évolution a réduit l'information portée à connaissance du Conseil Municipal* », et on voit que cette année, encore page 20, il n'y a que quelques lignes alors que l'on avait une information beaucoup plus claire les années précédentes. Et notamment, la dette par habitant dont je parlais. Et enfin, aucune explication, vous prévoyez un recours à l'emprunt de 390 000 euros et il n'y a aucune explication à ce sujet.

M. Sébastien BOURLIN : Mais je l'ai donnée ! Je l'ai donné l'explication, que je prépositionne un emprunt de 390 000 euros alors que l'on rembourse 420 000 euros en capital. Et j'ai dit que par précaution, je n'inscris jamais les subventions, dès lors qu'elles ne sont pas notifiées. Mais nous savons que mécaniquement, en tout cas en ce qui me concerne, c'est 200 000 euros de l'Agglo, souvent plus de 300 au Département, mais que je n'inscris jamais de subventions dès lors qu'elles n'ont pas l'objet de notification officielle. Par principe de précaution.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Potentiellement, cela veut dire que ces 390 000 euros, on ne fera pas d'emprunt sur cette somme.

M. Sébastien BOURLIN : C'est exactement ce que je veux dire.

Mme Ninuwé DESCAMPS : Et est-ce que l'on saura au moment du B.P. ?

M. Sébastien BOURLIN : Je doute que ce soit le cas. Parce que ne serait-ce que l'Agglomération, le Rapport d'Orientation Budgétaire, je le présente demain, et c'est à peu près la date de notre Conseil Municipal à nous, et il y aura le dernier Conseil d'Agglomération qui adoptera également le budget. Ce qui veut dire qu'il n'y aura pas de notifications ou de subventions de la part de l'Agglo, tant que les crédits nécessaires en Fonds de Concours au sein du budget de l'Agglo aient été figés dans le marbre par le vote de l'assemblée délibérante.

Mme Ninuwé DESCAMPS : On sait que l'on va être à peu près sur les mêmes montants, non ?

M. Sébastien BOURLIN : Pour trahir ce qui sera dit demain, j'ai prévu la même enveloppe que l'année dernière pour les vingt-huit communes, donc 1 500 000 euros. Je ne doute pas que l'on soit éligible. Mais ce n'est pas moi qui vote le budget de l'Agglo seul. S'il n'y a pas d'autres observations, je considère que le débat a eu lieu, dans un super climat, je vous en remercie.

On prend acte que le Rapport d'Orientation Budgétaire a eu lieu.
Je clôture la séance et je vous remercie. Bonne soirée !

La séance est levée à 18h56

Le 29 janvier 2026

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Luc GONZALEZ



Le Maire,
Sébastien BOURLIN

